

DECISION N° 163-2023

Portant validation de devis de l'association être et boulot pour le fauchage des monts

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu le devis de l'association être et boulot pour l'entretien de la berge et du milieu du ruisseau donnant dans le cosnier ;

Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

De valider le devis n°72 adlesss 06/2023 de l'association être et boulot d'un montant total de 2224.35 euros sans TVA.